Image not found or type unknown

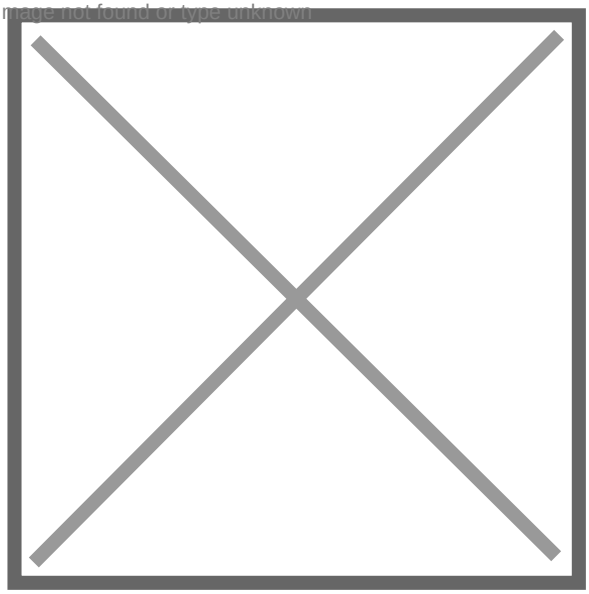

perte d'exploitation

Par **dav05300**, le **29/11/2019** à **10:21**

Bonjour,

Mon restaurant a subi un incendie le 04/08/2019 et fermé depuis ce jour , je suis assuré pour la perte d'exploitation et multirisque et je n'ai reçu aucune indemnité est ce normal ? Sachant que mon restaurant est ouvert depuis le 6/11/2018.

Cordialement

Par **chaber**, le **29/11/2019** à **19:15**

bonjour

Si le sinistre est important vous avez intérêt à prendre un expert d'assuré indépendant. Selon votre contrat une partie peut être prise en charge (voir conditions générales)

Par **Tisuisse**, le **30/11/2019** à **06:22**

@ DAVO5300 ; bonjour,

Le contrat Multirisques Incendie et le contrat Pertes d'Exploitation après incendie sont 2

contrats séparés, vous devez donc faire 2 déclaration de sinistres distinctes. Est-ce le cas ?
Si vous n'avez fait qu'une déclaration Incendie, il est normal que vous n'ayez aucune nouvelle de votre pertes d'exploitation.

Par ailleurs, les garanties du contrat Pertes d'Exploitation ne vous seront acquises que pour autant que celleds liées au contrat Incendie le seront.

Par **chaber**, le **30/11/2019** à **14:33**

bonjour

les contrats Multirisques professionnelles incluent les Pertes d'exploitation, sur demande de l'assuré. Donc un seul contrat.

Les aszsureurs selon l'ampleur du sinistre peuvent verser une provision

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés